



  
**Nom de l'association (en toutes lettres) :**

  
**Personne chargée du présent dossier de subvention**

  
Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. :

Courriel :

  
Subvention demandée pour 2024:


€

1<sup>ère</sup> demande


Renouvellement

  
**Le dossier complet de demande de subvention, avec l'ensemble des documents à joindre, doit être envoyé à l'adresse ci-dessous avant le 19 JANVIER 2024**

Mairie de Cordemais - 4 rue des Quatre Vents - 44360 CORDEMAIS  
ou par mail à [assistantedirection@cordemais.fr](mailto:assistantedirection@cordemais.fr)

  
Si vous avez la moindre question concernant la partie finance, vous pouvez contacter le service finances par mail [finances@cordemais.fr](mailto:finances@cordemais.fr) ou 02 40 57 79 95.  
Pour toute autre question, vous pouvez contacter l'adjoint en charge des subventions [mairie@cordemais.fr](mailto:mairie@cordemais.fr) ou 02 40 57 85 18.

  
Cadre réservé à la mairie

  
Dossier reçu le

Dossier complet





*Ce formulaire de demande de subvention est unique. Il regroupe l'ensemble des demandes, ainsi certaines rubriques ne seront à remplir que par les associations concernées.*

## PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION



### Identification

Nom de l'association (en toutes lettres) :



Date de création de l'association :



Déclaration à la Préfecture le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Date de publication au Journal officiel :



Siège social :  
(adresse postale)

Adresse de correspondance  
si différente :



Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Adresse électronique :



Site Internet :

### Renseignements



Code APE :

N° SIRET :

Votre association appartient-elle à un réseau ou une fédération ? OUI NON







## RENSEIGNEMENTS UTILES

### Nombre et répartition des adhérents

Montant total perçu de la cotisation 2023/2024:

	- 18 ans	18 ans et +	TOTAUX
Habitants de Cordemais			
Habitants de la CCES*			
Habitants hors CCES			
<b>TOTAUX</b>			

*\* habitants des communes de Bouée, Campbon, Prinquiau, Quilly, La Chapelle-Launay, Lavau-sur-Loire, Malville, St Etienne de Montluc, Savenay et Le Temple-de-Bretagne*

### Pratique de la compétition par les adhérents

Pratique de l'activité en compétition : OUI NON

Nombre d'adhérents concernés :

### Avantages en nature

L'association bénéficie-t-elle de contribution en nature par la collectivité locale ?

- mise à disposition de locaux/équipements communaux ? OUI NON
- mise à disposition de matériels communaux (tables, grilles,...) ? OUI NON
- mise à disposition de personnels communaux (entretien des locaux, terrains, ménage...) ? OUI NON

### Moyens humains

	Nombre	Nombre
Éducateurs ou animateurs (diplômés non salariés)		Salarié Dont en CDI Dont en CDD Dont emplois aidés
Bénévoles		
Volontaires (services civiques)		



**L'association participe t-elle à des actions, manifestations sur la commune ?**

Forum des associations	Cérémonies officielles	Animations culturelles
Actions sociales et solidaires	Fête du port	Vide grenier
Rencontres sportives	Sensibilisation à l'environnement	Téléthon...
		Autres (précisez) :

**Résumé de l'année 2023**

Déroulé, contraintes, état des lieux, partenariat inter associations, activités communales, niveau des pratiques sportives...

**Actions ou projets d'activités 2024**

Pour chaque action ou projet : présentation détaillée, objectifs, bénéficiaires, coût prévisionnel total et montant de la subvention demandée *(une feuille peut être ajoutée au formulaire pour davantage d'informations)*.



**COMPTE DE RÉSULTAT 2023**

CHARGES	Montant réalisé 2023	PRODUITS/RECETTES	Montant réalisé 2023
<b>Achats</b>		<b>Produits activité</b>	
Achat de matières et fournitures		Recettes de l'activité	
Fournitures (eau, énergie...)		Produit des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		Adhésions/cotisations	
Fournitures administratives			
Autres fournitures			
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions d'exploitation</b>	
Formation de bénévoles, stages		Commune	
Locations mobilières et immobilières		Subvention de fonctionnement	
Entretien et réparation		Subvention conditionnelle	
Assurance		Région	
Documentation		Département	
		Autres (à détailler)	
<b>Autres services extérieurs</b>		<b>Autres produits de gestion courante</b>	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements			
Missions et réceptions			
Frais postaux et télécommunications			
Services bancaires			
Divers			
<b>Impôts et taxes</b>		<b>Produits financiers</b>	
Formation professionnelle		Intérêts des comptes bancaires	
<b>Frais de personnel</b>		<b>Produits exceptionnels</b>	
Salaires		Sponsors/dons reçus	
Charges salaires			
<b>Autres charges de gestion courante</b>			
Cotisations fédération			
Autres cotisations			
<b>Charges financières</b>			
<b>Charges exceptionnelles</b>			
<b>Dotations aux amortissements</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>Contributions volontaires en nature</b>		<b>Contributions volontaires en nature</b>	
Mise à disposition de biens		Personnes bénévoles	
Personnes bénévoles		Prestations en nature	



**BUDGET PRÉVISIONNEL 2024**

\* équilibré en recette et en dépense

CHARGES	Montant prévisionnel 2024	PRODUITS/RECETTES	Montant prévisionnel 2024
<b>Achats</b>		<b>Produits activité</b>	
Achat de matières et fournitures		Recettes de l'activité	
Fournitures (eau, énergie...)		Produit des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		Adhésions/cotisations	
Fournitures administratives			
Autres fournitures			
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions d'exploitation</b>	
Formation de bénévoles, stages		Commune	
Locations mobilières et immobilières		Subvention de fonctionnement	
Entretien et réparation		Subvention conditionnelle	
Assurance		Région	
Documentation		Département	
<b>Autres services extérieurs</b>		Autres (à détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements			
Missions et réceptions			
Frais postaux et télécommunications			
Services bancaires			
Divers			
<b>Impôts et taxes</b>		<b>Autres produits de gestion courante</b>	
Formation professionnelle			
<b>Frais de personnel</b>		<b>Produits financiers</b>	
Salaires		Intérêts des comptes bancaires	
Charges salaires			
<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>Produits exceptionnels</b>	
Cotisations fédération		Sponsors/dons reçus	
Autres cotisations			
<b>Charges financières</b>			
<b>Charges exceptionnelles</b>			
<b>Dotations aux amortissements</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>Contributions volontaires en nature</b>		<b>Contributions volontaires en nature</b>	
Mise à disposition de biens		Personnes bénévoles	
Personnes bénévoles		Prestations en nature	

Subvention demandée pour 2024 :

€





## BILAN

	1 <sup>er</sup> JANVIER N-1 Montant en €	31 DÉCEMBRE N-1 Montant en €
Fond de Caisse		
Compte bancaire		
Livret d'épargne		
<b>TOTAUX</b>		

## ATTESTATION

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association

DÉCLARE

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics.

Fait à

le

**Signature + cachet :**

(Nom et prénom)

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures : celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci.*





## DOCUMENTS À FOURNIR

### Pour toutes les demandes (document à compléter) :

- le formulaire de demande de subvention communale, la liste du bureau, les matrices comptables,
- la copie du P.V. de la dernière Assemblée Générale,
- les statuts de l'association s'ils ont été modifiés depuis la création de l'association,
- les relevés de comptes (courant + épargne) à la date de la demande,
- un relevé d'identité bancaire ou postal avec le code IBAN obligatoire de l'association s'il a changé ou si le dernier n'avait pas le code IBAN, portant une adresse correspondant à celle du N° SIRET,
- Le rapport du commissaire aux comptes dont il est fait mention pour les associations conventionnées concernées.

### Dans le cas d'une première demande, joindre en plus :

- le récépissé de déclaration en préfecture et la copie de la publication au Journal Officiel des Associations,
- les statuts de l'association dûment signés par le Président,

## PROCESSUS D'INSTRUCTION DES DEMANDES DÉPOSÉES

- **Dépôt de la demande AVANT LE 19 JANVIER 2024,**
- Étude du dossier et prise de contact éventuelle avec le ou les responsables **AVANT LE 2 FÉVRIER 2024,**
- Vote des subventions en Conseil Municipal **AVANT FIN MARS 2024,**
- Courrier de notification de la décision du Conseil Municipal,
- Versement des subventions à compter du mois d'avril sous réserve de l'intégralité des pièces justificatives.

*Une subvention n'est jamais attribuée spontanément : il appartient donc à l'association, et à elle seule, d'en faire la demande sur présentation d'un dossier. Après examen du dossier déposé, la collectivité peut ou non accorder une subvention. Il n'y a aucun droit automatique à la subvention, tout comme son renouvellement d'une année sur l'autre. Une subvention peut donc être refusée après avoir été accordée l'année précédente.*

*Le contrôle des aides attribuées s'exercera dans le respect des dispositions légales en vigueur, notamment celles du Code Général des collectivités territoriales (art. L1611-4). Ainsi, la collectivité se réserve le droit de contrôler le bon usage des fonds publics accordés.*